

# Règlement du Jeu

## « Paulette - Journée mondiale de l'environnement 2020 »

Du 1 juin 2020 au 5 juin 2020

### 1. ORGANISATION

La société CHRONODRIVE, *Société par actions simplifiée*, au capital de 1 000 000,00 euros dont le siège social est situé à (59170) CROIX, Rue Du MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY, immatriculée au REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS de LILLE METROPOLE sous le numéro [433 513 892](#) (ci-après la « Société Organisatrice »), organise un jeu sans obligation d'achat, intitulé « Paulette - Journée mondiale de l'environnement 2020 », du 1 juin 2020 au 5 juin 2020 sur le réseau social Facebook.

### 2. QUI PEUT PARTICIPER ?

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure n'étant pas en incapacité juridique, et remplissant les conditions suivantes :

- être résidant en France métropolitaine ;
- avoir un compte Facebook

À l'exception des membres du personnel de la Société Organisatrice des membres de leur famille en ligne directe et indirecte (y compris les concubins) et de manière générale, toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'organisation, la conception, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation ou la gestion du jeu et/ou des membres de leur famille en ligne directe.

Pour être validée et prise en compte dans le cadre du présent Jeu, chaque publication (photo et/ou commentaire) doit respecter les dispositions légales et réglementaires en vigueur, les dispositions du présent règlement complet et notamment les conditions suivantes :

- être rédigée en langue française ;
- être rédigée dans un langage intelligible ;
- correspondre à la réponse de la question posée;
- ne pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers (reproduction/représentation d'un élément soumis à des droits de propriété intellectuelle, telle qu'une œuvre originale, sans autorisation préalable expresse du titulaire des droits) ;
- ne pas porter atteinte aux droits des personnes (atteinte à la dignité humaine, atteinte aux droits de la personnalité, droit au respect de la vie privée, diffamation, insultes, injures) ;
- ne pas porter atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs (apologie des crimes contre l'humanité, incitation à la haine raciale, pornographie, incitation à la violence, etc).

### 3. PRINCIPE ET MODALITES DU JEU

Pour participer au Jeu, le participant devra :

- 1) Répondre correctement à la question suivante :

- De combien les flacons Paulette ont-ils été allégés en plastique ?

1) 1/5

2) 1/4

3) 1/3

La réponse correcte étant 1/3.

Le participant sera ensuite automatiquement inscrit au tirage au sort.

#### **4. DOTATIONS**

Ce jeu permet de gagner :

- 10 Paulette Box contenant des produits ménagers Paulette, d'une valeur de 15€ environ.

#### **5. DESIGNATION DES GAGNANTS :**

Pour ce Jeu, le personnel de la Société Organisatrice tirera au sort les gagnants.

Le tirage au sort des gagnants sera réalisé le 06/06/2020 par la Community Manager de la Société Organisatrice, à son domicile, en raison d'une situation de télétravail.

Les gagnants seront contactés dans les 15 jours suivant le tirage au sort, via message privé Facebook de la part de Société Organisatrice, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier.

Il leur faudra dès lors communiquer leurs coordonnées complètes et le nom du magasin Chronodrive dans lequel récupérer le gain en réponse au dit message sur la page de la société organisatrice. Il est rappelé que si les coordonnées du gagnant(e) sont invalides, incomplètes ou erronées, il perdra le bénéfice de sa dotation.

Tout gagnant ne donnant pas de réponse avant le 30 juin 2020 sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

#### **6. REMISE DES LOTS**

Le lot sera à retirer par le gagnant dans le magasin Chronodrive qu'il aura indiqué en commentaire.

Ce lot ne pourra être versé en espèces, ne donner lieu à aucun échange ou remboursement, ni à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit. Aucune réclamation, aucun recours relatif au lot ou à ses attributions ne pourra être adressé à la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

Le prénom et l'initial du nom du gagnant pourront être affichés en story Facebook et en commentaire sous le post Facebook de la Société Organisatrice.

#### **7. RESPONSABILITÉ**

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou de tout évènement extérieur à sa volonté, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions.

En cas de force majeure, des additifs ou des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant la durée du Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée de ce fait.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée en cas d'erreur ou de non-distribution d'un avis de remise de lots ou en cas de mauvaise transmission ou de retard de retrait du lot lorsque ces évènements sont dus au fait ou à la faute d'un tiers (notamment du gérant et/ou de la société fournissant l'abonnement) ou du Participant lui-même, notamment en cas de saisie incorrecte de ses coordonnées personnelles. La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de destruction des informations fournies par les participants pour une raison imputable à un tiers ou au Participant lui-même.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

Toute fraude et/ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu de son auteur, la Société Organisatrice se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

La Société Organisatrice décharge Facebook de toute responsabilité, ce Jeu n'étant ni géré, ni parrainé par Facebook.

## **8. DONNÉES PERSONNELLES**

Pour la prise en compte de votre participation au jeu, détermination du gagnant et attribution des dotations vous devez obligatoirement fournir certaines informations et données personnelles vous concernant (notamment Civilité, Nom, Prénom, Pays, Code postal, Ville, Téléphone Fixe/mobile, adresse postal, courriel, numéro client Chronodrive s'il existe). Le cas échéant, et avec votre accord, vous pourrez recevoir des informations et sollicitations commerciales des sociétés à marque Auchan et/ou de partenaires tiers selon l'option que vous aurez choisie.

Ces données seront traitées ou non de manière automatisée dans un fichier informatique. Dans le cadre de leur traitement, vos données pourront être transmises à des sous-traitants situés hors de l'Union Européenne en respect des réglementations et recommandations de la Commission Européenne et sous la responsabilité des sociétés d'Auchan Retail France, responsable de traitement.

Le destinataire des données est toute société d'Auchan Retail France et ses sous-traitants (et le cas échéant ses Partenaires, avec votre accord exprès en cochant la case "j'accepte de recevoir des informations/newsletter partenaires (ou formule analogue).

Les données seront conservées pendant toute la durée du jeu et dans un délai maximum de 3 mois à l'issue de la remise des lots aux gagnants, étant entendu que la publication sur un

réseau social, quel qu'il soit, ne sera pas supprimé à l'issu de ces trois mois (et demeura publié de manière publique) sauf demande exprès de votre part de suppression.

Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel dans le cas où vous ne pourriez plus exercer les droits précités

Pour l'exercer, vous pouvez contacter l'adresse suivante, en joignant un justificatif d'identité: en indiquant vos nom, prénom, e-mail et adresse. Vous pouvez également consulter notre Politique de gestion des données.

#### **Service Client chronodrive**

Jeu « Paulette - Journée mondiale de l'environnement 2020 »

1 Rue Maréchal de Lattre de Tassigny

59 170 Croix

Conformément à la réglementation en vigueur, cette demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature du participant ainsi que l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse. Une réponse sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

Vous pouvez également vous inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Compte tenu du fonctionnement des réseaux sociaux (système de partage, et de republication) le Participant est informé que la suppression ne pourra être réalisée que sur la publication officielle effectuée directement par l'une des sociétés d'Auchan Retail.

Par ailleurs, toute demande de suppression de données personnelles obligatoires pour tenir compte de la participation au jeu seront réputées renoncer à leur participation.

## **9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu qui y sont proposés sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques ou noms de produits déposés par leur propriétaire respectif.

## **10. AFFICHAGE DU RÈGLEMENT**

Le règlement pourra être par ailleurs consulté sur internet à l'adresse suivante : <https://www.chronodrive.com/cgv> et sur l'application dans l'onglet CGV.

## **11. ACCEPTATION DU REGLEMENT - LITIGES**

La participation à ce jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect de celui-ci entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle des lots.

Tout différend né à l'occasion de ce jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au présent Jeu devront être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante (au plus tard 30 jours après la date d'expiration du jeu) :

**Service Clients Chronodrive**  
Jeu « Paulette - Journée mondiale de l'environnement 2020 »  
1 Rue Maréchal de Lattre de Tassigny  
59 170 Croix

Tout litige ou contestation éventuels au concours et au présent règlement seront tranchés par la Société Organisatrice dont les décisions seront sans appel.

## **12. DROIT APPLICABLE, JURIDICTION COMPETENTE**

Les présentes conditions de participation sont soumises au droit français.

Si tout ou partie de ces conditions de participation est déclarée invalide ou inapplicable par une juridiction ou autorité compétente, les autres dispositions continueront de s'appliquer.

Tout litige pour lequel les parties ne parviendraient pas à un accord amiable sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

Fait à Cambrai, le 26 Mai 2020